

DEPARTEMENT
DE LA MEUSE

COMMUNE DE VIGNEULLES

ARRONDISSEMENT
DE COMMERCY

PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON
DE VIGNEULLES

du 30 Octobre 2020

L'an deux mil vingt, le trente octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Vigneulles étant assemblé en session ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. Jean Claude ZINGERLE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 03.11.2020 que la convocation avait été faite le 22.10.2020 que le nombre de membres en exercice est de 19

Etaient présents : Jean Claude ZINGERLE, Gilles ROUGIREL Michel THOMAS, Laure BLANPIED, Agnès BRONNER Alex NICOLAS, Christophe LEBLAN, David PETIT, Christian CRATZ, Agnès THIEBAUT, Mathilde THIERY Philippe ROSENBERGER
Absents : H LECLERE, A BALOSSO, M. DEGOUTIN C. KETTERER (proc à A. Nicolas), M-C HELLIN, L. DEGOUTIN T. VIGNOLA

Il a été procédé, conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M. ROUGIREL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

0) Approbation du procès-verbal de la dernière réunion

Abstention de Gilles ROUGIREL, absent à cette réunion

1) Point sur l'intercommunalité

Le Maire informe les conseillers que la CODECOM étudie actuellement la possibilité de mettre en place un PLUi.

Les membres de la commission sont très mitigés. Si le PLUi n'était pas mis en place en 2023, les communes n'ayant de document d'urbanisme seraient soumises au règlement national qui est très strict.

2) Adhésion Herbeville au SIELL

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune d'Herbeville souhaite adhérer au Syndicat Mixte des Eaux Laffon de Ladebat. Conformément à l'article 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Conseil Municipal doit se prononcer sur cette adhésion.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette adhésion.

Adopté à l'unanimité.

3) RPOS SIELL

Le Maire présente au Conseil Municipal le RPOS 2019 du SIELL. Il précise qu'il avait demandé un comparatif des prix suivant des collectivités de même strate de population, mais qu'il n'avait pas obtenu de réponse.

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce document.

Adopté à l'unanimité.

4) Convention SPAC

Le Maire expose au Conseil Municipal que la convention d'assistance technique signée avec le Département dans le cadre du Service Public d'Assainissement Collectif arrive à échéance le 31 décembre 2020 et qu'il convient de la renouveler.

La mission consiste à :

- S'assurer à l'occasion de visites régulières, du bon fonctionnement des systèmes d'assainissement
- Valider les résultats d'auto-surveillance en ayant recours le cas échéant à des analyses approfondies réalisées par un laboratoire agréé
- Conseiller l'exploitant sur les conditions de fonctionnement des ouvrages
- Assister le maître d'Ouvrage pour la rédaction du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le renouvellement de cette convention pour une durée de 3 ans.

Adopté à l'unanimité

5) Commission Contrôle Liste Electorale

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de nommer deux conseillers municipaux pour faire partie de la Commission de contrôle de révision des listes électorales.

Après délibération, les conseillers municipaux suivants sont nommés pour faire partie de cette commission :

- Agnès THIEBAUT et Agnès BRONNER

Adopté à l'unanimité

6) Avenant Bail BLANPIED Guy

Le Maire expose que suite au découpage du terrain 234ZC6 à Hattonville pour en céder une partie, le terrain loué à M. BLANPIED Guy change de numérotation au cadastre et devient 234ZC7 pour une surface de 10 ha 96 a 97 ca inchangée.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant correspondant en indiquant que les autres articles du bail sont sans changement.

Avenant Bail BERNARD Éric

Le Maire expose que suite au découpage du terrain 234ZC6 à Hattonville pour en céder une partie, le terrain loué à M. BERNARD Éric change de numérotation au cadastre et devient 234ZC7 pour une surface de 4 ha 08 a inchangée.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant correspondant en indiquant que les autres articles du bail sont sans changement.

Adopté à l'unanimité.

7) Cession ensileuse

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une ensileuse d'occasion avait été achetée il y a quelques années pour détruire les roseaux de la station d'épuration de Vigneulles.

Aujourd'hui, cette ensileuse ne sert plus, une autre solution, plus pertinente, ayant été trouvée, celle-ci peut donc être vendue. La Société ARVALIS est intéressée.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de céder l'ensileuse à ARVALIS
- Fixe le prix de vente à 1500 € net (prix d'achat)
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité

8) Tarif tombes cinéraires

Le Maire expose au Conseil Municipal que des tombes cinéraires (petites tombes pour déposer des urnes) viennent d'être créées au cimetière de Vigneulles et d'Hattonville et qu'au vu de travail effectué par les Services Techniques pour conception de ces tombes prêtes à être utilisées, les prix pratiqués actuellement ne couvrent pas les frais.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer, à partir du 1^{er} novembre 2020 le prix des tombes cinéraires de la façon suivante :

- 30 ans : 400 €
- 50 ans : 700 €
- 80 ans : 850 €

Adopté à l'unanimité.

9) Reprise concession cimetières Billy et Hattonchâtel

Le Maire expose au Conseil Municipal que de nombreuses concessions ne sont pas entretenues dans le cimetière de Billy et sont même en très mauvais état.

M. LEBLAN indique qu'il serait également opportun de lancer la procédure pour Hattonchâtel

Après délibération, le Conseil Municipal décide de débiter la procédure de reprise de concessions non entretenues pour ces deux villages.

Adopté à l'unanimité.

10) Remplacement Adjoint Administratif

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite au Départ en retraite de Mme Annette HENRY, il convient de procéder à son remplacement.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de recruter Mme BAUDOT Stéphanie sur le poste de Mme HENRY, en tant que contractuelle et à raison de 18 h 00 hebdomadaire à compter du 1^{er} octobre 2020
- Autorise donc le Maire à signer un contrat d'une durée de 3 ans avec les indices suivants : IB 350 IM 327 et tous autres documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

11) Convention capture d'animaux

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention relative à la capture d'animaux et le transport des animaux présentant un risque pour autrui avec le SDIS.

Le coût de l'intervention est facturée 76.57 € pour l'année 2020 (réactualisé chaque année en fonction de l'indice de consommation).

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

12) Gardiennage des églises

Le Maire, vu la circulaire préfectorale fixant le plafond annuel pour le gardiennage des églises, propose au Conseil Municipal, de maintenir l'indemnité des gardiens d'églises.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir l'indemnité du gardien des églises comme suit :

Eglises de Billy, Hattonchâtel, Viéville, Creuë, Hattonville, Saint-Benoit et Vigneulles : 812 €

Adopté à l'unanimité.

13) Membre AFR Vigneulles

Le Maire expose au Conseil Municipal une demande du Président de l'Association Foncière de Vigneulles, à savoir : remplacer M. Gérard HENRY qui ne faut plus être membre de l'association foncière de Vigneulles.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de remplacer M. Gérard HENRY par M. Jacques ROYER au Bureau de l'Association Foncière de Vigneulles.

Adopté à l'unanimité

14) Vente terrain ZA

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'entreprise SOBEST (SCI du Pâquis) souhaite acquérir une parcelle de 1 ha 30 sur la zone d'activité. Il explique que les parcelles sises en dessous sont louées à des agriculteurs de la Commune, qu'il les a rencontrés et que le problème de l'accès à leur parcelle est réglé.

M. THOMAS intervient en indiquant qu'il y a un autre problème, c'est que les agriculteurs empiètent largement sur la parcelle communale au vu du bornage effectué par le géomètre. Le problème est amplifié par le fait que deux des locataires sur 3 ont drainé les parcelles (dont un sans autorisation de la Commune) et que la remise en place des limites aura des conséquences sur le drainage. Les agriculteurs pensaient que la limite de parcelle était au fossé et ce n'est pas le cas. Cependant, ils affirment cultiver la surface indiquée au bail. Il propose donc de leur laisser le terrain jusqu'à la limite du fossé ce qui permet de ne pas déplacer le fossé et ne pas perturber les drainages. Le plan de division pourrait être revu dans ce sens.

Après discussion, il est décidé que le Maire rencontrera les agriculteurs concernés pour leur proposer un nouveau bornage à leurs frais et d'intégrer la surface supplémentaire dans le bail. Il prendra contact avec le géomètre rapidement pour connaître le coût de ce nouveau bornage.

Cependant, la cession des 1ha30 à la SCI DU PAQUIS étant urgente, il demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Maire expose que cette surface pourrait être prélevée sur la parcelle ZH 56.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de céder à la SCI du Pâquis une surface de 1 ha 30 pris dans la parcelle ZH 56
- Fixe le tarif à 20000 € l'hectare
- Indique que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur et les frais de géomètre à la charge de la Commune
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

- 11 Novembre : Une cérémonie sera organisée à Vigneulles en comité très restreint.
- Réunion Communication : Celle-ci est reportée. Il sera étudié la possibilité de la faire en visio.
- Ouverture Mairie et Confinement : La mairie reste ouverte comme d'habitude
- Balayage des rues : 4 et 6 novembre pour les villages, 5 novembre pour Vigneulles – Essayer de voir pour que les voitures ne soient pas stationnées sur les caniveaux.
- Isolation à 1€ : les logements communaux pourraient en bénéficier – A voir
- Banque alimentaire du 27 au 29 novembre : M. ROUGIREL fait un appel à volontaire
- Ecole de Vigneulles : Le Maire informe du fonctionnement de l'école à la rentrée avec notamment le port du masque à partir de 6 ans.
- Espaces verts : Laure BLANPIED expliquent qu'une étude est menée pour planter des plantes vivaces ne demandant pas trop d'entretien et indique que le fleurissement des villages sera revu pour favoriser un gros point fleuri plutôt que le saupoudrage actuel.